



Prochaines dates d'examen et nombre de places par région

Pour obtenir votre carte professionnelle de chauffeur de taxi ou de conducteur de VTC, vous devez réussir l'examen organisé par les Chambres des Métiers et de l'Artisanat (CMA).

Chaque département propose une ou plusieurs sessions dans l'année.

Pour connaître les dates et le nombre de places disponibles, Cliquez sur la CMA la plus proche de chez vous :

Hauts de France

CMA Paris

CMA Val de Marne

CMA Normandie

L'équipe **PICARDIE FORMATION** reste à votre disposition pour toute information :
09 52 85 05 36



ASSOCIATION PICARDIE FORMATION

11, rue Picasso - 80080 AMIENS
Tel : 09 52 85 05 36 - Fax : 09 57 85 05 36
Site Internet : picardieformation.fr

Siret : 802 580 605 000 11 – APE : 8559A
Déclaration d'activité : n° 22 80 01 732 80 - Région Picardie
N° TVA Intracommunautaire : FR 3680258060500011

Centre de Formation TAXI agréé
Départements : Somme, Oise, Val de Marne, Seine
Maritime, Aisne, Pas de Calais et Nord

Centre de Formation VTC agréé
Départements : Somme, Oise, Val de Marne,
Seine Maritime, Aisne, Pas de Calais, Nord et Paris

Agrément CSSR - Département de la Somme